

COMMUNE de AZILLE

P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Centre village PLAN DE ZONAGE

Arrêté le : 24 avril 2007


Approuvé le : 26 mai 2008

G2C environnement

Echelle: 1 / 2 500



3.2



- Limite de zone ou de secteur
- Secteur dans lequel, en cas de réalisation d'un programme de logements, 20% de ce programme doit être affecté à des catégories de logements locatifs, notamment sociaux
- Secteur cultivé inconstructible en application de l'article L-123.1.9° du code de l'urbanisme
- Éléments protégés au titre de l'article L.123.1.7° du code de l'urbanisme
- Zone soumise aux dispositions du PPRI
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Zone non aedificandis
- Site archéologique

- ZONE U Zone urbaine
- ZONE AU Zone à urbaniser
- ZONE N Zone naturelle et forestière
- ZONE A Zone agricole

